



Les résultats semestriels 2024 valident la pertinence des orientations stratégiques

- Cession engagée des activités Civil pour une valorisation globale de plus de 10 MEUR ;
- Croissance et retour à la rentabilité du pôle Militaire ARKANIA ;
- Recherche de nouveaux partenaires pour VERNEY-CARRON afin de finaliser le retournement.

6 novembre 2024

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisir, publie son résultats semestriels 2024 non audités¹, arrêtés par la gérance et revus par le conseil de surveillance.

Afin de donner une vision analytique de son activité et de sa performance économique, CYBERGUN ventile son chiffre d'affaires et son résultat d'exploitation en 3 pôles.

CESSION ENGAGÉE DES ACTIVITÉS DU PÔLE CIVIL POUR UNE VALORISATION GLOBALE DE PLUS DE 10 MEUR

En KEUR, non audité	S1 2023	S1 2024
Chiffre d'affaires	17 193	11 843
Résultat d'exploitation	(589)	(2 911)

CYBERGUN a engagé, au cours du 1^{er} semestre 2024, la cession de son pôle Civil, activité historique du Groupe. Le processus a abouti à la signature d'un accord en septembre 2024 pour la cession de l'essentiel des actifs pour un montant global maximum de 9,3 MEUR.

Le Groupe reste propriétaire de sa participation au sein du site Internet Civil B2C evike-europe.com (1,1 MEUR de chiffre d'affaires en 2023) pour lequel des discussions ont été engagées en vue d'une cession. Concernant les boutiques détenues en propre (1,6 MEUR de chiffre d'affaires en 2023), leur cession ou leur fermeture ont également été engagées. La valeur globale des actifs cédés sera supérieure à 10 MEUR.

Au cours du 1^{er} semestre 2024, le processus de cession a eu un impact direct sur l'activité (-31%) et sur la rentabilité du pôle (perte d'exploitation de -2,9 MEUR).

¹ Dans le cadre de sa clôture 2023, la société CYBERGUN a décidé de changer la méthode de présentation de ses états financiers en passant des normes internationales (IFRS) aux normes françaises (French GAAP) conformément aux règles applicables aux sociétés cotées sur Euronext Growth. Dans le cadre de cette migration, la Société présente un tableau de passage de ses états financiers semestriels 2023 entre le référentiel IFRS et le référentiel French GAAP dans son rapport financier semestriel 2024.

A noter que la valeur comptable des actifs civils restants, estimée à 5 MEUR, sera dépréciée, sans impact sur la trésorerie, lors de la prochaine clôture.

CROISSANCE ET RETOUR À LA RENTABILITÉ D'ARKANIA

En KEUR, non audité	S1 2023	S1 2024
Chiffre d'affaires	8 553	10 432
Résultat d'exploitation	(915)	691

Comme annoncé, l'objectif stratégique de la cession du pôle Civil est de libérer des ressources pour accompagner la très forte dynamique du pôle Militaire. Cette perspective est illustrée par le très bon 1^{er} semestre 2024 d'ARKANIA qui réalise un chiffre d'affaires de 10,4 MEUR, en croissance de +22%, et un résultat d'exploitation positif de 0,7 MEUR, en amélioration de +1,6 MEUR en un an.

RECHERCHE DE NOUVEAUX PARTENAIRES POUR VERNEY-CARRON AFIN DE FINALISER LE RETOURNEMENT

En KEUR, non audité	S1 2023	S1 2024
Chiffre d'affaires	2 548	1 700
Résultat d'exploitation	(495)	(2 952)

Les difficultés opérationnelles se concentrent aujourd'hui sur VERNEY-CARRON, plus ancien manufacturier d'armes français, dont CYBERGUN a pris le contrôle en 2022.

VERNEY-CARRON reste engagé dans le contrat-cadre relatif à la fourniture d'armement à l'Ukraine, même si le calendrier initialement espéré n'a pas été tenu pour des raisons indépendantes de la Société. En effet, comme annoncé dès l'origine, l'exécution de ce contrat-cadre est soumise à la mise en place du financement nécessaire. Selon les informations dont dispose la Société, la perspective de la signature d'un contrat reste d'actualité et sa mise en œuvre est toujours conditionnée à l'expression par le gouvernement ukrainien de ses besoins prioritaires en termes d'armement.

De son côté, VERNEY-CARRON a préparé son organisation et ses approvisionnements afin d'être en mesure de mettre en œuvre le contrat dès sa signature. La Société a notamment obtenu les autorisations d'import-export nécessaires entre la France et l'Ukraine dans le domaine des armes, pour la totalité des volumes prévus dans le contrat-cadre préalable à l'exécution de ce contrat.

Ce décalage de calendrier a pour conséquence un manque à gagner important pour VERNEY-CARRON qui affiche une perte d'exploitation significative au 30 juin 2024 (-3,0 MEUR).

Dans ce contexte, CYBERGUN a initié la recherche d'un partenaire industriel capable d'accompagner le développement de VERNEY-CARRON au cours des prochaines années. La Société dispose d'un savoir-faire incomparable dans la fabrication d'armes et d'une capacité industrielle « *made in France* » reconnue.

ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

Le chiffre d'affaires consolidé ressort à 24,0 MEUR, contre 28,3 MEUR au 1^{er} semestre 2023, le retrait d'activité du pôle Civil (cession en cours) et de VERNEY-CARRON (attente de l'exécution du contrat-cadre ukrainien) étant partiellement compensé par la croissance d'ARKANIA.

Le résultat d'exploitation annuel ressort à -5,2 M€, contre -2 M€ au 1^{er} semestre 2023, là encore du fait des contre-performances du pôle Civil et de VERNEY-CARRON.

Après prise en compte de la charge financière (intérêts d'emprunts et écarts de change pour -0,7 MEUR) et du résultat exceptionnel (-0,4 MEUR), le résultat net du 1^{er} semestre 2024 s'élève à -6,1 MEUR (-3,7 MEUR un an plus tôt).

Compte-tenu de la part des minoritaires dans certaines filiales, dont VERNEY-CARRON, le résultat net part du Groupe ressort à -4,6 MEUR contre -2,0 MEUR un an plus tôt.

ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

A fin juin 2024, CYBERGUN affichait des capitaux propres de 14,0 MEUR et une dette financière brute de 8,6 MEUR composée à 75% d'obligations ou d'engagements devant être remboursés en actions.

Compte-tenu de sa trésorerie (1,5 MEUR), des fonds à recevoir de la cession du pôle civil et de la vente d'un terrain pour 0,9 M€, CYBERGUN estime être en mesure de pouvoir faire face à ses engagements financiers à 12 mois.

Hugo BRUGIÈRE, Gérant de CYBERGUN, déclare : « *Nous avons énormément travaillé au cours de ce semestre à définir le potentiel et l'enjeu stratégique pour chacune de nos activités. La cession du pôle Civil constitue une première étape fondamentale qui démontre que la valeur de nos actifs est très largement sous-estimée. Nous allons donc continuer à travailler en ce sens.* »

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur : www.cybergun.com

A propos de CYBERGUN :

Fondé en 1986, CYBERGUN est un expert mondial du tir. Historiquement positionné sur le segment Civil et récréatif (Airsoft, Airgun, etc.), le Groupe a développé, depuis 2014, une division Militaire dédiée à l'entraînement des forces armées et de police. Au cours de l'exercice 2023, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 43 MEUR.

Qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance, CYBERGUN est coté sur Euronext Growth à Paris (FR0013204351 – ALCYB) et ses titres sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme FABREGUETTES LEIB au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Anne-Charlotte DUDICOURT au +33 1 53 67 36 32

ATOOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe OSSOLA au +33 1 56 69 61 86

Avertissement :

La société CYBERGUN a mis en place (i) un financement sous forme d'ORA-BSA, étant précisé qu'une partie des ORA émises ont été ensuite transférées à une fiducie, laquelle est à présent chargée de leur equitization, et (ii) un financement sous forme d'ORNAN avec la société YA II PN qui, après avoir reçu les actions issues du remboursement de ces instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la société.

Les actions, résultant du remboursement ou de l'exercice des titres susvisés, sont, en général, cédées dans le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Au cas particulier de la fiducie, les actions sont cédées sur le marché selon les modalités fixées dans la convention de fiducie.

Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la fiducie et/ou de la société YA II PN.

Les investisseurs sont invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir (ou de rester investis) dans les titres de la société admise à la négociation qui réalise de telles opérations de financement dilutives particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La société rappelle que la présente opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place.